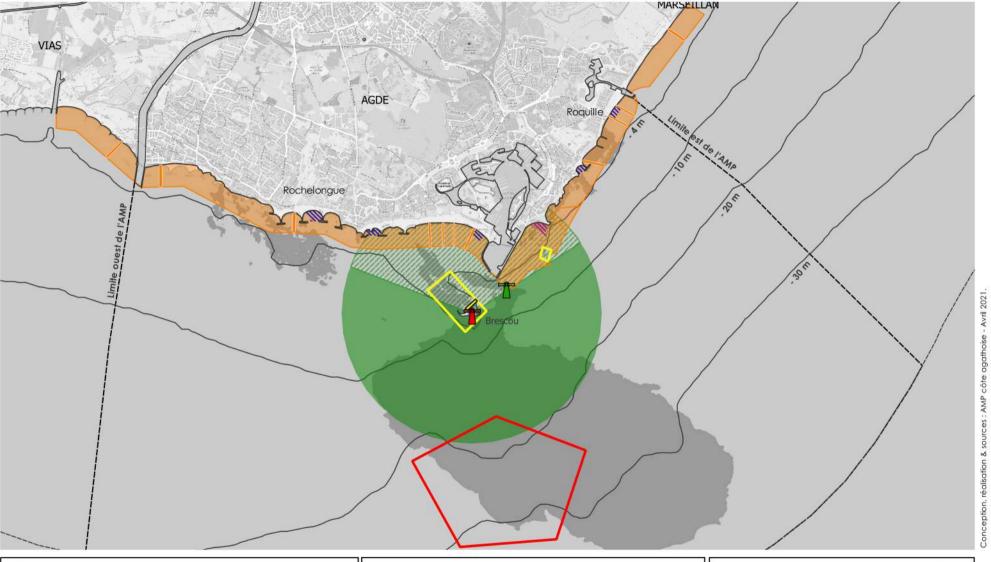
Aire Marine Protégée Côte agathoise

Zones réglementées pour la pêche et la chasse sous-marine

agde



Aire Marine Protégée de la côte agathoise



Légende: Bande des 300m balisée Chenaux traversiers Zones de baignade (ZRUB) Sentier sous-marin Secteur de Brescou Terre Secteur de Brescou Large Réserve marine Zone de mouillages aménagés (ZMEL) Chenal ZMEL

	Chasse au fusil harpon	Cueillette sous- marine	Pêche à la ligne
Bande des 300m balisée	×	×*(9h30 à 19h30)	× (9h30 à 19h30)
ZRUB & Sentier sous-marin	×	X*	×
Chenal balisé de la ZMEL	Toute activité faisant obstacle à la navigation est interdite		
Secteur de Brescou terre (du 1er oct au 31 mars)	×	×	- 2
Secteur de Brescou large	×	×	- 2
Réserve marine	×	×	×



Arrêté préfectoral n°109/2016 et Arrêté municipal n°AP/2017-39: Bande des 300m. Arrêté préfectoral PACA n°0412, réglementant la pêche sous-marine sur le littoral de Méditerranée continentale.

Amêté préfectoral n° 007/2020 et Amêté du ministère de l'agriculture du 27/12/19 réglementant la réserve marine du Roc de Brescou